

Assemblée annuelle de la Coopérative Féderée

(Suite de la page 122)

pas parfaite, votre Société, mais elle représente ce qui se rapproche le plus de la perfection en l'occurrence."

Puis l'honorable M. Caron compare nos méthodes avec celles qui sont en honneur en Nouvelle-Zélande et même en Colombie-Britannique, où la sévérité du gouvernement et le contrôle qu'il exerce sur les produits de la ferme pourraient être taxés, par les producteurs de ces pays, d'attaques à la liberté individuelle. Ils n'en font rien cependant, car ils comprennent qu'il s'agit de leurs plus chers intérêts."

M. Caron cite ensuite l'Association des planteurs de tabacs de la vallée d'Yamaska comme un exemple typique de ce que les commerçants peuvent faire pour essayer d'anéantir la coopération entre les cultivateurs afin de pouvoir mieux les exploiter.

Parlant des produits classifiés par la Coopérative, l'orateur cite en particulier les bleus, pour lesquels elle a non seulement trouvé des marchés aux Etats-Unis, mais encore fait monter les prix de 50 sous à \$2. la boîte, résultat que les producteurs agissant individuellement n'auraient jamais pu atteindre.

"Voilà, dit en terminant l'honorable ministre, ce que peut faire la coopération. Vous êtes des pionniers, et déjà vous récoltez des résultats. La coopération est la seule force capable d'amener l'amélioration de la condition économique du cultivateur. Je le répète, la Coopérative Féderée est mon œuvre de prédilection, et ma plus grande ambition est de la voir grande et prospère."

M. Frank Byrne remercie le ministre, puis M. Philippe Gingras donne lecture des minutes de l'assemblée du Comité Coopératif.

M. Joseph Couture préside ensuite à l'élection des directeurs pour 1928. Ont été élus, par ordre de district: MM. Arsène Denis, Frank Byrne, Augustin Rainville, Auguste Beaupré, J.-A. Bérard, J.-E. Lafontaine et Charles Décary.

Il y a donc sept districts: le premier comprend les comtés de l'Assomption, de Montcalm, de Joliette, de Berthier, de Maskinongé, et de St-Maurice; le second renferme ceux de Champlain, de Portneuf, de Québec, de Montmorency, de Charlevoix, de Lévis, de Dorchester, de Lotbinière et de Beauce; le troisième compte ceux du Lac Saint-Jean, de Chicoutimi et de Saguenay; le quatrième englobe les comtés de Bellechasse, Montmagny, l'Islet, Kamouraska, Témiscouata, Matapedia, Rimouski, Matane, Gaspé et Bonaventure; le cinquième inclut Mégantic, Frontenac, Compton, Stanstead, Sherbrooke, Richmond, Wolfe, Drummond, Arthabaska, Nicolet, Yamaska et la partie est de Bagot; le sixième se compose de la partie ouest de Bagot, Saint-Hyacinthe, Richelieu, Vercelles, Chambly, Rouville, Iberville, Brome, Mississquoi, Laprairie, St-Jean, Châteauguay, Huntingdon, Beauharnois et Shefford; enfin le septième est formé par les comtés de Laval, Terrebonne, Deux-Montagnes, Argenteuil, Jacques-Cartier, Vaudreuil, Soulanges, Labelle et le nord-ouest de la province.

M. Charles Décary fut élu à titre de représentant du Conseil d'Agriculture. Les autres directeurs furent élus en qualité de membres réguliers de la Coopérative.

Au cours de la séance de l'après-midi, M. J.-Arthur Paquet présente le rapport

NOUVELLE LAMPE BRULE 94% D'AIR

Bat l'Électricité ou le Gaz

Une nouvelle lampe à l'huile qui donne une lumière étonnamment brillante, blanche et douce, même supérieure au gaz ou à l'électricité, vient d'être éprouvée par le gouvernement américain et 33 des meilleures universités, et a été trouvée supérieure à 10 lampes à l'huile ordinaire. Elle brûle sansodeur, bruit ou fumée—pas de pompage, simple, propre et sûre. Brûle 94% d'air et 6% d'huile de charbon ordinaire.

L'inventeur G. P. Johnson, 405 Ave. Logan, Toronto, offre l'envoi d'une lampe pour un essai GRATIS de 10 jours; il en donnera même une GRATIS au premier qui en fera usage dans chaque localité et qui l'aidera à l'introduire. Ecrivez-lui aujourd'hui pour avoir les détails complets. Demandez-lui aussi de vous expliquer comment vous pouvez contrôler la vente et gagner, sans expérience comme vendeur et sans déboursé, de \$250.00 à \$500.00 par mois.

Discours du Président du Conseil Exécutif M. J.-ARTHUR PAQUET

Ainsi que vous avez pu le constater par la lecture du bilan de la Coopérative Féderée, au 31 décembre 1927, notre société occupe dans le commerce de nos produits agricoles une place exceptionnelle non seulement par le volume imposant de ses affaires, mais encore et surtout par la nature même de ses opérations.

En effet, la Coopérative Féderée de Québec, qui a fait, en 1927, un chiffre d'affaires de \$8,120,756.41, n'est pas une maison de commerce à proprement parler. Le but qu'elle poursuit n'a aucune ressemblance avec celui que poursuivent les maisons de commerce ordinaires. Il existe entre ces deux genres d'organisations des différences essentielles au sujet desquelles chaque cultivateur de notre province devra

(Suite de la page 127)

du Conseil Exécutif dont nous publions plus loin le texte.

Il y eut ensuite d'intéressantes discussions sur des questions d'intérêt général pour les coopérateurs. Des résidents de Grondines, par exemple, déclarèrent qu'ils ne pouvaient se procurer des engrains alimentaires à leur gré. M. Labbé, chef de ce département, fut tenu sur le grill pendant près d'une heure. On essaya de lui faire expliquer comment il se faisait que les commandes d'engrais alimentaires ne sont livrées que très longtemps après avoir été données. On prétendit même que des commerçants de Québec pouvaient fournir des engrais alimentaires à quelques heures d'avance.

"Eh bien, rétorqua M. Labbé, je suis prêt à acheter 50 chars d'engrais de ces commerçants si vous voulez bien me donner leurs adresses. Non, ces commerçants ne peuvent livrer plus rapidement que nous."

Finalement, M. Gagnon exposa à la satisfaction de tous la situation: "Nous expédions trop de blé rond à l'étranger, dit M. Gagnon; ce qui en reste au pays ne peut produire suffisamment de gru et de son pour répondre à la demande. Voilà pourquoi on a tant de misère à se procurer ce que l'on est convenu d'appeler des 'engrais alimentaires'."

Un bon moyen d'obvier à cet inconvénient, ce serait de mettre sur le marché une moulinette composée, qui serait, croit-on, supérieure au gru et au son, utilisés jusqu'ici. La question, plus sérieuse qu'elle en l'air, est à l'étude.

Nous voudrions pouvoir donner un résumé de tous les discours prononcés, de celui de M. Wattiez, par exemple, qui prouve que des vendeurs de graines de semence exploitent de façon odieuse les jardiniers-marchands. La coopération va mettre fin à cet abus révoltant.

Nous ne pouvons clore cependant sans signaler les explications bien claires que M. L.-A. Masson a données sur les coopératives des pêcheurs de la Gaspésie. C'est à la demande expresse de Sa Grandeur Mgr. Ross, plein de sollicitude pour ses ouailles, que la Coopérative Féderée de Québec s'est établie sur le côté de Gaspé. Résultat: les pêcheurs ont été libérés d'un esclavage qui durait depuis des générations et retournent maintenant deux fois plus de leurs produits, tandis que d'un autre côté ils peuvent acheter de la Coopérative au prix coûtant ce dont ils ont besoin.

Citons le saumon frais, qu'ils étaient obligés autrefois de sacrifier à 5 sous la livre et qui fait aujourd'hui 13 1/2 sous la livre; l'huile de foie de morue, que les pêcheurs donnaient pour 25 sous le gallon et qui leur est maintenant payée 70 sous le gallon; et il en est ainsi de tous leurs autres produits. Ce n'est donc pas aux pêcheurs de Gaspé que l'on pourra faire croire que la coopération, ça ne paye pas.

Plusieurs résolutions sont ensuite adoptées, entre autres des remerciements au maire Simard, pour avoir bien voulu mettre la salle du Conseil à la disposition des congressistes; aux délégués et à MM. Frank Byrne et Bonneau pour le bon travail qu'ils ont fait lors de l'exposition de Toronto.

On vote aussi des félicitations à M. Narisse-Savoie, pour avoir décroché une décoration du Mérite Agricole.

Une résolution de sympathie sera transmise à la famille de feu R.-B. Décary, ancien directeur, décédé au cours de l'année.

M. Denis ajourne l'assemblée en annonçant que la grande réunion annuelle de l'Association Générale des Eleveurs de la Province aura lieu cette année à Québec.

A l'assemblée des directeurs, M. J.-A. Paquet a été de nouveau élu Président du Conseil Exécutif de la Coopérative Féderée de Québec, témoignage de confiance et d'estime, bien mérité par un zèle et un dévouement qui ne se lassent jamais.

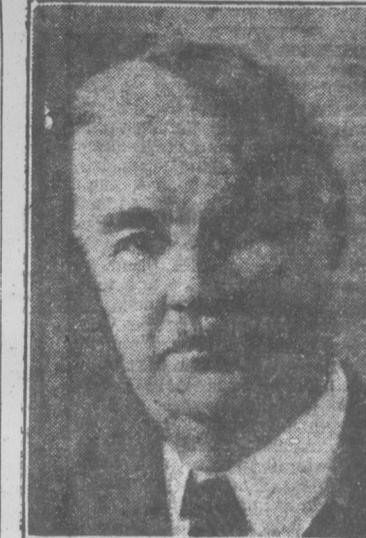
Le rendement élevé des placements de la Compagnie s'est encore affirmé. Le taux d'intérêt net produit par la moyenne des placements de l'actif, déduction faite de tous les frais relatifs aux placements, a été de 6.47 pour cent. Ce résultat si satisfaisant a été rendu possible par les augmentations de dividendes, les bonus, et les priviléges aux actionnaires dont les placements de la Compagnie ont bénéficié dans de nombreux cas.

La sagesse de la politique qui a été

Un record dans l'histoire de l'Assurance-vie du Dominion

La "Sun Life" a souscrit près de 350 millions d'assurance en 1927.—
Un discours du président Macaulay

L'HON. L.-A. TASCHEREAU, DIRECTEUR



M. T.-B. MACAULAY, président de la Sun Life of Canada.

Montréal, 15.—Un record dans l'histoire de l'assurance-vie du Dominion a été établi l'an dernier lorsque la Sun Life of Canada souscrivit près de trois cent cinquante millions d'assurance. C'est le plus gros montant qui ait jamais été souscrit par une compagnie canadienne en une année; il représente plus d'un million d'affaires payées pour chaque jour de travail.

Cette grande Compagnie canadienne, qui opère dans presque toutes des parties du globe, a maintenant plus d'un milliard et demi d'assurances en vigueur. Ce n'est là que deux des points mis en lumière à la Cinquante-septième Assemblée annuelle de la Compagnie tenue à son Siège Social, sous la présidence de Monsieur T.-B. Macaulay, président de la compagnie. Monsieur Macaulay intéressa tout particulièrement les détenteurs de polices, lorsqu'il annonça que pour la huitième année successive les dividendes à eux payés seraient augmentés.

Au cours de cette réunion, l'hon. L.-A. Taschereau, premier ministre de la province de Québec, M. R.-H. McMaster, président et directeur de Steel Company of Canada, et directeur du Pacifique Canadien, et M. C.-B. McNaught, président de la British Empire Steel Corporation, ont été nommés au bureau de direction de la Sun Life.

Les chiffres du rapport annuel sont énormes. Le rapport indique la vitalité de toutes les Divisions et montre que non seulement la Sun Life reste à la tête des compagnies de l'Empire Britannique s'occupant d'assurance-vie ordinaire, mais en-

core qu'elle gagne rapidement du terrain pour les honneurs mondiaux. Aujourd'hui, la Sun Life tient le dixième rang parmi les compagnies d'assurance du monde et le sixième parmi les compagnies s'occupant d'assurance-vie ordinaire. Les chiffres du rapport, du commencement à la fin, sont réellement merveilleux. Depuis que la compagnie commence ses opérations en 1871, plus de trois cents millions ont été payés aux détenteurs de polices ou aux bénéficiaires. Les progrès remarquables réalisés dans l'assurance-vie sont clairement démontrés par le fait qu'en 1927 la Compagnie a payé aux détenteurs de polices eux-mêmes environ vingt-neuf millions de dollars et aux bénéficiaires un peu plus de treize millions, soit un total d'environ quarante-deux millions de dollars. Le rapport montre aussi que la Sun Life est dans une large mesure associé au développement de l'industrie au Canada et aux Etats-Unis.

Depuis bien des années cette institution, dont les Canadiens sont très fiers, établit de nouveaux records dans l'histoire de l'assurance-vie du Dominion. Le rapport pour l'année 1927 est une révélation de sa puissance financière et montre que la Compagnie a accompli le progrès le plus considérable qui ait été réalisé en une année depuis 1871. L'an dernier, son revenu total a dépassé cent millions de dollars, accusant une augmentation énorme de plus de vingt-trois millions de dollars sur l'année précédente. L'excédant non attribué dépasse maintenant quarante-cinq millions de dollars, déduction faite des dividendes attribuables aux assurés, mais non encore payables et sans compter les réserves pour imprévu qui s'élèvent à plus de douze millions de dollars.

L'augmentation de l'excédant non attribué pour l'année est supérieure à douze millions de dollars.

Le développement de la Sun Life est une histoire merveilleuse dans le monde de l'assurance-vie. Un génie financier avec une intelligence anticipatrice de l'avenir, une administration prudente combinée avec la faculté de se tenir quelque peu en avant du progrès dans le monde de l'assurance ont joué un rôle important dans l'histoire de cette institution canadienne qui a maintenant la réputation, dans tout l'univers civilisé, d'être "la plus puissante compagnie internationale d'assurance-vie du monde". Pendant l'année écoulée la Compagnie a poursuivi sa politique de développement, en concentrant tout particulièrement ses efforts sur le Canada, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis. Elle a actuellement aux Etats-Unis plus de trente-quatre Bureaux divisionnaires et approximativement quatre cent millions d'affaires en vigueur.

On pourra se rendre compte de l'ascension étonnante de la Sun Life en consultant le petit tableau suivant, qui indique la croissance remarquable de la Compagnie:

	Assurances payées en douze mois	Total des Assurances en vigueur
1872.....	\$ 727,350.00	96,461.95
1882.....	1,598,169.30	636,077.94
1892.....	7,991,196.54	3,403,700.88
1902.....	11,030,690.93	13,480,272.88
1912.....	30,814,409.64	49,605,616.49
1917.....	47,811,567.48	90,100,174.24
1922.....	90,798,648.79	174,088,858.32
1927.....	328,408,038.40	491,305,884.06
		1,487,990,680.09

Voici ce que dit le Président M. T.-B. Macaulay, dans le rapport des Administrateurs:

"Le rendement élevé des placements de la Compagnie s'est encore affirmé. Le taux d'intérêt net produit par la moyenne des placements de l'actif, déduction faite de tous les frais relatifs aux placements,

a été de 6.47 pour cent. Ce résultat si satisfaisant a été rendu possible par les augmentations de dividendes, les bonus, et les priviléges aux actionnaires dont les placements de la Compagnie ont bénéficié dans de nombreux cas.

La qualité des placements compris dans l'actif est prouvée par le fait que ni sur les obligations ni sur les actions privilégiées un seul dollar, soit en intérêts, soit en dividendes, n'est en souffrance d'un seul jour, alors que les dividendes revenant aux actions ordinaires sont grandement supérieures aux dividendes des mêmes actions au moment de leur achat par la Compagnie."

On a fait aussi mention du décès du regretté C.-R. Hosmer qui a fait partie du Conseil d'Administration pendant dix-sept ans.

Après l'Assemblée annuelle, la pétition que la Compagnie adresse au Parlement pour faire amender l'Acte de sa Constitution a été approuvée.